



ARRETE 2019 / 12  
**ARRÊTÉ PERMANENT DE NUMEROTATION**

Le Maire,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2213-28 ;  
 Vu la circulaire interministérielle n° 432 du 8/12/1955 ;  
 Vu la circulaire n° 121 du 21/03/1958 ;  
 Vu la demande de numérotage formulée par la société AXIONE ;  
 Vu le nom d'usage de la voie ;  
 Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que ces bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement fibre optique ;

- **ARRÊTE** -

**Article 1 :** Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

Num Voie	Extension voie	Libellé voie	Localité	Code postal	Code INSEE	ID_PARCELLE	ID_PARCELLE MÈRE
2		CHEMIN DE L'EGALITE	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141	280141000AB0182	
2		CHEMIN RURAL DES NOUES	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141	280141000YM0004	
17		RUE DE JAVERSY	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141	280141000YK0056	
31		RUE DE LA PIERRE D AULMONT	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141	280141000YK0006	
2		RUE SAINT MARTIN	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141	280141000AB0279	
13	B	RUE DE LA MALORNE	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141		280141000AB96
15		RUE DE LA MALORNE	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141		280141000AB96
15	B	RUE DE LA MALORNE	ERMENONVILLE LA GRANDE	28120	28141		280141000AB96

**Article 2 :** Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
 M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Illiers Combray  
 Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir

Fait le 25 juin 2019  
 à Ermenonville-la-Grande

Le Maire  
 PELLETIER Fabrice

